Honoraires

Transaction :

A la charge de l'acquéreur

- Forfait TTC jusqu'à 150 K€ : 6990 €
- Forfait TTC de 151 à 320 K€ : 12000 €
- 320k€ à 700 k€ : 3,9% TTC du prix net vendeur
- Au-delà : 3,5% TTC du prix net vendeur

Location :

Selon la Loi ALUR : honoraires partagés entre le bailleur et le locataire conformément à la Loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs.

- Recherche et constitution du dossier : 10 euros du mètre carré
- Etat des lieux : 3 € du mètre carré

Gestion locative :

- 7,2% TTC des loyers encaissés à la charge du bailleur
- Recherche locataire offerte pour tout nouveau mandat de gestion
- Les honoraires de gestion locative sont défiscalisables.

Les honoraires sont toute taxe comprise